

Au registre sont les signatures.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le quinze septembre, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER, TERRANOVA Philippe.

Absent : Cyril PIROUX, Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°4 : Participation au Fonds de Solidarité Logements

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement du Fonds Solidarité Logement (FSL) est assuré par le Département, une contribution volontaire est demandée aux communes du Puy-de-Dôme selon un barème progressif en fonction du nombre d'habitants par commune.

Le CCAS d'ANTOINGT participait à hauteur de 100 € par an.

Le CCAS étant dissous, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ▶ - de donner son accord pour participer et verser une contribution financière de 200 € pour le FSL
- ▶ - de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'agrément concernant la participation au FSL 2017 et effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui seront nécessaires.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Chantal ROUSSEL

Au registre sont les signatures.

C. Roussel

